

République Française

**/ Délibération n° 2024/1**

**DROITS DES FEMMES. Plan d'actions égalité femmes-hommes 2024-2026.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

**/ Rapport n° 1**

**DROITS DES FEMMES. Plan d'actions égalité femmes-hommes 2024-2026.**

Secrétariat Général

---

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2019-828 du 6 août 2019, précisée par le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

La Ville de Vénissieux se dote ainsi de son deuxième plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle 2024-2026, en l'inscrivant dans une dynamique évolutive rythmée par la production de bilans annuels.

Ce plan est structuré autour trois axes portant sur l'égalité professionnelle :

Axe 1- Identifier et comprendre les enjeux liés à l'égalité au sein de la collectivité.

Axe 2- Garantir les conditions de recrutement, de rémunération et de déroulement de carrière équitables pour les femmes et les hommes dans la collectivité.

Axe 3- Améliorer les conditions de travail et les environnements professionnels.

Pour la première fois, et pour témoigner de l'action globale et cohérente menée par la collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes, ce plan intègre un dernier axe consacré à l'action de la Ville en matière d'égalité et de droits des femmes dans les politiques publiques :

Axe 4- Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les politiques et les relations partenariales.

Chaque axe décline des objectifs à atteindre, des indicateurs de suivi et un calendrier de mise en œuvre.

Le plan d'action est élaboré sur la base des données issues du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté annuellement en Conseil municipal au moment du débat d'orientation budgétaire.

Ce plan d'action est mis à disposition des agents.

Vus la loi 2019-828 du 6 août 2019 et le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 ;

Vu l'avis du comité social territorial du 14 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité employeur et dans les politiques publiques ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A l'unanimité

décide de :

- Adopter le plan d'actions pluriannuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint